



Lettre d'infos mensuelle

n°5
septembre 2023

Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle

7, rue Clérisseau 57070 METZ

casam57@orange.fr

<http://www.casam57.org/>

Permanences du CASAM

Metz : lundi et samedi de 9h à 12h, jeudi de 16h à 19h

tél. : 09 77 64 43 83

Hayange : jeudi de 9h à 12h | tél. : 07 71 66 57 08

EDITORIAL

Dans cette nouvelle lettre mensuelle, vous pourrez lire un témoignage d'une de nos accueillantes -bénévoles à propos de son expérience d'accompagnement dans l'accès aux droits des personnes qui s'adressent à nous, un résumé du rapport d'activités 2022 de l'OFPPA (consultable en ligne <https://www.ofpra.gouv.fr/publications/les-rapports-dactivite>) et quelques informations d'actualités.

Maurice Melchior

Cours de français

Les cours reprennent la semaine du 12 septembre.

RAPPEL :

Inscription nécessaire pour les cours Rue Clérisseau : lundi 04/09 de 14h à 17h ; mercredi 06/09 de 9h à 12h ; lundi 11/09 de 14h à 17h.

PLANNING

CASAM : Cours de Français pour demandeurs d'asile

année 2023/2024

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 CASAM 7 rue Clérisseau rez de chaussée (près Hôpital Legouest) Reprise des cours à partir du 12 septembre		9h/11h Grands débutants 10 places 9h/11h Débutants 10 places	9h/11h Moyens 14 places 9h/11h Confirmés 14 places 14h/16h Débutants 10 places	9h/11h Moyens 14 places 9h/11h Confirmés 14 places	9h/11h Débutants 10 places
2 Fondation Abbé Pierre 7 rue Clovis (près de la gare) Reprise des cours à partir du 13 septembre	A partir du 02/10 14h/16h Débutants 10 places 14h/16h Moyens 15 places	14h/16h Débutants 15 places 14h/16h Moyens 15 places	14h/16h Débutants 15 places 14h/16h Moyens 15 places	14h/16h Débutants 15 places 14h/16h Moyens 15 places	

Pour toute question relative aux cours, utiliser l'adresse casamfle@gmail.com

ACTUALITÉS

Cet été, deux informations ont confirmé la violence que subissent les personnes en migration dans de nombreuses régions du monde...

Tout d'abord, depuis le 4 juillet, le gouvernement tunisien conduit des campagnes massives d'arrestation et d'expulsion de migrants depuis la ville de Sfax vers les pays limitrophes. Ils sont abandonnés dans des zones désertiques, sans eau ni nourriture. Pour l'Organisation mondiale contre la torture, les actes commis par les autorités à l'encontre des personnes noires subsahariennes relèvent de la torture. Malgré cette situation, le président tunisien, Kaïs Saïed, était l'invité d'honneur, à Rome, de la Conférence internationale pour le développement et la migration, organisée par la présidente du conseil italien (coalition droite- extrême droite), Giorgia Meloni , dimanche 23 juillet. Cette conférence a débouché sur la signature d'un accord entre l'UE et la Tunisie portant à la fois sur l'économie, l'énergie et la lutte contre l'immigration irrégulière. La Tunisie va obtenir une aide financière pour coopérer sur la gestion des frontières, la lutte contre la contrebande, le retour et la résolution des causes profondes, dans le plein respect du droit international !

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/23/en-tunisie-des-migrants-revenus-de-l-enfer_6186320_3212.html

Ensuite, le rapport de l'ONG « Human Rights Watch », intitulé « "Ils ont fait pleuvoir les tirs sur nous". Les massacres de migrants éthiopiens par l'Arabie saoudite à sa frontière avec le Yémen », révèle que les gardes-frontières saoudiens ont utilisé des armes explosives pour tuer de nombreux migrants et en ont abattu d'autres à bout portant, y compris de nombreuses femmes et enfants, dans le cadre d'une série d'attaques généralisées et systématiques. S'il était avéré que ces meurtres, dont la pratique continue aujourd'hui, sont commis dans le cadre d'une politique du gouvernement saoudien destinée à tuer des migrants, ils constitueraient un crime contre l'humanité.

<https://www.hrw.org/fr/news/2023/08/21/arabie-saoudite-massacres-de-migrants-la-frontiere-du-yemen>

- **Votre pouvez soutenir le CASAM en faisant un don sur :**

<https://www.helloasso.com/associations/casam>

TEMOIGNAGE

J'ai 22 ans et je suis étudiante en Master 2 de droit. J'ai rejoint le CASAM en tant que bénévole accueillante au mois de septembre 2022.

Étant déjà intervenue en 2019 lorsque le CASAM se trouvait encore à Borny, j'ai saisi à nouveau l'opportunité d'être de retour sur Metz pour mes études, pour revenir dans l'association. Arrivée à la fin de mon cursus, je sais aujourd'hui que la problématique de l'accès au droit et la défense des droits fondamentaux me semblent primordiales.

Nous recevons des demandeurs d'asile et également des étrangers en situation régulière ou irrégulière pour les aider dans leurs démarches. Plusieurs situations m'ont marqué au fil des mois. Un mineur isolé, désormais majeur, auquel je dois annoncer qu'il se manifeste trop tard pour la procédure de réunification familiale pour sa famille restée en Afghanistan. Son ami lui traduit, et les larmes commencent à couler sur son visage. On a à peu près le même âge et je sais que lui, ne reverra peut-être plus jamais sa famille. Mon cœur s'est aussi serré face à cette femme, venue en France pour soigner sa fille autiste, qui craint de ne jamais obtenir le renouvellement de son titre de séjour, mais garde le sourire.

La plupart des personnes que l'on reçoit au CASAM reviennent pour le suivi de leur dossier ou d'autres questions mais d'autres « disparaissent » après leur 1er rendez-vous. On ressent alors la frustration de ne pas savoir ce que deviennent ces personnes, ni savoir si on a vraiment pu leur apporter notre soutien. Au contraire, certains usagers, même ceux qui reçoivent des réponses négatives, nous remercient de les avoir accompagnés et nous sont quelque peu « reconnaissants ».

La plus grande difficulté lors des rendez-vous reste la bonne compréhension par les demandeurs des informations qu'on leur fournit, la langue apparaît toujours comme une barrière. L'autre inquiétude concerne évidemment la Loi Immigration. Certains usagers nous en parlent même : ils pensent que le retard pris dans leur renouvellement de titre de séjour est en lien avec le projet de loi.

Ces problèmes n'ocultent pas la bonne ambiance qui règne entre les intervenants et leur implication. Personnellement, j'ai à cœur de mettre mes connaissances et mes compétences au profit d'un public fragile, considérant avant tout que l'humain et le respect de la dignité doivent se trouver au centre du droit.

Perrine, Metz, le 4 juin 2023

QUELQUES ÉLÉMENTS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'OFPPRA

(SYNTHÈSE RÉALISÉE PAR MAURICE MELCHIOR DU CASAM)

Le rapport annuel d'activité de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides de l'année 2022 a été publié fin juin. Il ne se limite pas à des données statistiques, ni à la description des activités régulières, mais il décrit aussi dans le détail l'évolution de la demande de protection par zone géographique et par type de vulnérabilité. Une dernière partie est consacrée à l'exposé des moyens qui permettent à l'Office de conserver son indépendance dans l'exercice de ses missions de reconnaissance du statut de réfugié et de protection juridique et administrative, conformément au principe d'impartialité consacré par la loi du 29 juillet 2015.

Par rapport à 2021, l'Office a enregistré une hausse de 29 % des premières demandes d'asile pour dépasser 115 000 (y compris mineurs accompagnants, réexamens et apatrides). Le délai d'instruction moyen est de 5 mois, avec moins de 4 % de demandes de plus d'un an.

Les principales nationalités des primo-demandeurs de protection internationale sont l'Afghanistan (+37 %), le Bangladesh (+68 %), la Georgie (+114%) et la Turquie (+87%).

Un extrait de l'analyse des profils de la demande d'asile par type de vulnérabilité (l'exemple des mineurs non accompagnés) :

En 2022, 1 003 mineurs non accompagnés (MNA*) ont introduit une demande de protection internationale, contre 885 en 2021. Ces MNA* ont pour l'essentiel entre 16 et 17 ans (88 %). À 84,2 %, il s'agit d'enfants de sexe masculin. 64,3 % d'entre eux proviennent du continent asiatique, dont 60,7 % de l'Afghanistan, qui est depuis 2015 le premier pays d'origine des mineurs non accompagnés. Ce pourcentage est stable par rapport à 2021 (60,3 %). Un deuxième pays du continent asiatique, la Syrie, est en neuvième position (0,9 %).

L'Afrique est en 2022 leur deuxième continent de provenance, avec 31,8 % du total. Les parts de la Guinée (5 %), à la deuxième place des pays d'origine des MNA* et principal pays d'origine s'agissant des pays africains, et de la Côte d'Ivoire (4,4 %) accusent une légère baisse par rapport à 2021. La première région de dépôt des demandes de ces mineurs reste le Grand Est (16,6 %), suivi des Hauts-de-France (14,9 %) et de l'Île-de-France (14,8 %). Il est à noter que l'outre-mer ne représente que 0,9 % du total des demandes d'asile des MNA*. Enfin, le taux des protections reconnues par l'Ofpra aux MNA* demeure élevé (82,5 %), à l'instar des années précédentes, et connaît une hausse de 9,1 points au regard de l'année 2021. Ce taux continue à excéder nettement le taux global de protection de l'Office (29,2 %). Complété des protections reconnues par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), le taux de protection global des mineurs non accompagnés s'établit à 95,4 %, soit une augmentation de 10,2 points sur l'an passé.

L'OFPPRA a rendu 134 510 décisions, avec une réduction des demandes en instance de traitement. Le taux de protection s'est élevé à 29%; au terme de la procédure devant la CNDA, c'est 56 276 personnes supplémentaires qui ont été protégées en 2022.

Mais les disparités de taux de protection OFPPRA restent fortes suivant les pays d'origine.

Afghanistan	65%	Guinée C.	33,30%
Georgie	4,3 %	Turquie	12,40%
Bangla Desh	5,00%	RDCongo	24,00%

Localement, la préfecture de la Moselle a enregistré une hausse de 33% des premières demandes par rapport à l'année précédente (de 2181 à 3263), avec un taux de satisfaction de 23,5%.

En France, l'OFPPRA protégeait 547 102 personnes au 31/12/2022, dont 63 506 afghans, 40 339 syriens, 33 868 russes et 24 979 soudanais.

Les effectifs de l'Office ont atteint 1010 personnes (contre 488 en 2013), mais avec près de 35 % de contractuels, et son budget a dépassé 98 millions d'euros (+7,7% par rapport à 2022).

<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/rapports-d-activite>